



XXVeme CONGRES UNASSI

9 juin 2022
Anne-Laure
PERIES



Ius Laboris France Global HR Lawyers

Capstan Avocats

1 Le cabinet CAPSTAN

Avec plus de 200 avocats et 12 implantations, CAPSTAN est le cabinet d'avocats de référence en droit social en France.

En conseil comme en contentieux, les avocats de CAPSTAN accompagnent les entreprises et les associations dans toutes leurs problématiques juridiques liées au droit social et à la gestion des ressources humaines.

Créé en 1964, le Cabinet est devenu CAPSTAN Avocats en 2007 et compte, depuis 2018, 60 associés.

Il a reçu de nombreux trophées.



Best Lawyers

Law Firm of the Year 2018
33 avocats Best Lawyers dont 2 Lawyers of the Year 2020



N°1 Band 1

Cabinets en Droit Social
CHAMBERS



N°1 Top Tier

Cabinets français en Droit Social
LEGAL 500 EMEA
LEGAL 500 Paris



Trophée d'Or

du meilleur Conseil en droit social



Le Monde du Droit

Trophée d'Or 2020 Relations collectives de travail



Le Monde du Droit

Trophée d'Or 2020 Relations individuelles du travail



Le Monde du Droit

Trophée d'Or 2020 Cabinet à dimension régionale

DECIDEURS
STRATEGIE FINANCE DROIT

N°1 Incontournable

- Négociations collectives et relations sociales
- Restructurations-Plans sociaux et contentieux collectifs
- Protections sociale complémentaire
- Sécurité sociale
- Gestion sociale des M&A et audits sociaux
- Rémunération collective et individuelle
- Contentieux à risques

Option DROIT & AFFAIRES



classement des cabinets d'avocats en plans sociaux et contentieux collectifs afférents

Le Cabinet intervient dans tous les domaines du droit social notamment les relations collectives et individuelles de travail, les négociations collectives, la gestion sociale des fusions acquisitions et de tout mode de rapprochement, les audits sociaux, les restructurations de toute sorte, les aspects de rémunération, de sécurité sociale, de retraite et de prévoyance et bien évidemment de tous les contentieux individuels et collectifs.

Il exerce également des compétences en droit pénal du travail, hygiène, sécurité et santé et mobilité internationale. CAPSTAN est également membre fondateur de l'alliance internationale IUS LABORIS qui regroupe plus de 1300 avocats et plus de 50 cabinets spécialisés en droit social dans environ 100 pays à travers le monde.

Le secteur sanitaire social et médico-social fait partie de l'ADN du Cabinet devenu CAPSTAN Avocats depuis sa création. Notre connaissance approfondie de ce secteur permet de répondre aux spécificités et aux besoins particuliers de ce secteur en droit social.

Maître Anne-Laure PERIES, qui sera votre interlocutrice privilégiée dans le cadre de cette mission, est titulaire de la spécialisation en droit social qui couvre l'ensemble des champs de cette matière (droit du travail, droit de la sécurité sociale et droit de la protection sociale complémentaire). Notre Cabinet est implanté à Montpellier et développe ses compétences à l'échelle de l'ensemble du territoire national et à l'international.

Création du service autonomie: quel impact pour les personnels?

Quels personnels?

1) Secteur public:

- fonctionnaires (FPT/FPT)

-agents contractuels

2) Secteur privé

-marchand

-non lucratif

Mêmes métiers mais statuts et cultures différents; conventions collectives différentes dans le secteur privé

L'impact RH dépend de la forme juridique de l'employeur

Art. 44 loi de financement SS 2022 : aide ET soins

Deux options:

- 1) Mutualisation des personnels: coopération fonctionnelle
(convention, GCSMS, GIE, groupement d'employeurs, MAD)
- 2) Regroupement intégré: fusion absorption et fusion création

Conséquences des deux options sur le plan RH

Mutualisation: maintien chez l'employeur actuel du contrat de travail (sauf MAD ou passage dans un groupement d'employeurs)

Avantage: statu quo social

Inconvénient: limites sur le plan organisationnel pour répondre aux besoins:

- lieu de travail: quel territoire?
- horaire de travail; quid de la cohérence planning, du travail de nuit et de week-end?
- disparité de statuts et de conditions de travail: véhicules, télétravail, PSC..
- pas de pouvoir disciplinaire sur l'ensemble des équipes. **Tour de Babel!**

Conséquences des deux options sur le plan RH

Fusion : Changement d'employeur

Inconvénient:

- crainte du changement des conditions de travail; risque de remise en cause de la CCN et des accords d'entreprise en cas de fusion absorption avec survie pendant 15 mois max

Avantage:

- organisation cohérente des plannings, territoires et du pouvoir disciplinaire; GPEC

-garanties légales (articles. L 1224-1 et L 2261-10 du code du travail) : poursuite du contrat dans ses éléments essentiels: fonctions essentielles, ancienneté, salaire brut et quotité (temps de travail) et négociation d'un accord de substitution global

Conséquences des deux options sur le plan RH : IRP

Mutualisation: pas d'impact direct sur les représentants du personnel (IRP)

Fusion:

- transfert ou non des mandats des IRP,
- transfert des salariés protégés
- mise en place d'un CSE commun à la nouvelle entité employeur

POINTS DE VIGILANCE RH

- 1. Audit de l'existant et projection sur le futur: organigramme, fiche de poste, délégation de pouvoirs, qui est l'employeur, qui dirige? La direction salariée sera le reflet de la gouvernance**

2. Réduire les disparités de traitement pour harmoniser temps de travail, congés, paie et PSC (mutuelle, retraite complémentaire et prévoyance)

3. Communiquer avec le personnel et avec les représentants du personnel; consulter le CSE en cas de modification de l'organisation (mutualisation et fusion)

- 4. Avoir un management concerté et cohérent est plus facile dans une seule entité employeur:**
gestion des plannings, de la paie, de la formation, des conditions de travail/QVT, sur la répartition territoriale et sur les leviers d'attractivité pour recruter (primes Ségur/avenant 43 etc..)
-

5. Passage de seuils d'effectifs, taxe sur les salaires, harmonisation...: **coûts à anticiper**

6. Timing court: nécessité d'un comité de pilotage et d'un accompagnement

Cabinet CAPSTAN AVOCATS

Maître Anne-Laure PERIES

1300 Avenue Albert Einstein – Stratégie Concept Bât. 4

34000 Montpellier

Tél. : 04 67 15 90 90

Portable : 06 20 03 39 91

@ : alperies@capstan.fr

